COURS BIBLIQUE PAR CORRESPONDANCE L'ÉVANGILE DE CHRIST

LEÇON 6 LE BAPTÊME EN CHRIST

Une très grande partie de l'Évangile de Christ est consacrée à l'ordonnance du baptême. Et l'Évangile serait incomplet si le baptême n'y était pas enseigné (Marc 16.15,16; Actes 8.35,36). Tous ceux qui veulent accepter intégralement l'Évangile de Jésus-Christ agréeront avec bonne volonté ce qu'il enseigne au sujet du baptême.

Il y a quatre baptêmes différents décrits dans le Nouveau Testament. Ce sont : le baptême de Jean-Baptiste (Luc 3.3), le baptême de feu (Matthieu 3.11), le baptême du Saint-Esprit (Matthieu 3.11), et le baptême de la grande commission (Matthieu 28.19,20). Mais il n'y a qu'un seul baptême qui est actuellement administré (Éphésiens 4.4,5). Lequel de ces baptêmes est donc <u>le seul baptême</u>?

Le baptême de Jean anticipait le ministère public, la mort et la résurrection de notre Sauveur, et il ne fut jamais conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. À l'inauguration de l'ère chrétienne, ce baptême ayant atteint le but visé fut périmé. Ce n'est donc pas le seul baptême. Lisez avec soin Actes 19.3-5.

Le baptême de feu sera administré par le Christ dans l'au-delà quand les hommes pécheurs et injustes seront condamnés à la perdition et jetés dans « *l'étang de feu et de soufre* ». Lisez Matthieu 3.11,12 et Apocalypse 21.8.

Le baptême du Saint-Esprit fut promis par Jean (Matthieu 3.11) et devait être administré par Jésus seul. Jésus répéta la promesse à ses apôtres (Actes 1.4-8), et elle fut accomplie le jour de la Pentecôte (Actes 2) et dans la maison de Corneille (Actes 10 et 11.1-18).

Le seul baptême dont il est question en Éphésiens 4.5 et qui subsiste maintenant avec autorité est donc le baptême de la grande commission, baptême qui devait être conféré par les hommes et qui doit continuer jusqu'à la fin du monde (Matthieu 28.18-20). Examinons attentivement maintenant l'enseignement du Nouveau Testament concernant le seul baptême de notre ère.

1) L'élément. Nous avons déjà noté que le baptême de la grande commission, le seul baptême, est administré par les hommes. Nous observons de plus que le seul baptême conféré par les hommes dans le Nouveau Testament est le baptême d'eau (Actes 8.38).

2) L'action. Le mot « baptême » décrit une action spécifique et bien déterminée. Les Écritures Saintes nous disent clairement que cette action est une immersion (action de plonger entièrement dans l'eau) : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort » (Romains 6.4). «... ayant été ensevelis avec lui par le baptême...» (Colossiens 2.12). Le baptême est ainsi appelé un ensevelissement. Lorsqu'une chose est ensevelie, elle est entièrement submergée (engloutie). Seule l'immersion, dans le cas du baptême, peut être conforme à la description d'un ensevelissement. Un individu n'est pas baptisé quand on lui a versé un peu d'eau sur la tête ou qu'on l'en a aspergé légèrement.

Nous sommes baptisés « afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie » (Romains 6.4). « Vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu » (Colossiens 2.12). Seul celui qui a été immergé par le baptême peut ressusciter. Comme Christ a été enseveli dans le tombeau neuf de Joseph d'Arimathée (entièrement submergé et caché à la vue) et est ressuscité, ainsi les hommes, quand ils sont ensevelis par le baptême (entièrement submergés dans l'eau), ressuscitent des eaux baptismales pour marcher en nouveauté de vie. Personne n'a jamais été ressuscité d'une aspersion par quelques gouttes d'eau.

« Jean aussi baptisait à Énon, près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau; et on y venait pour être baptisé » (Jean 3.23). Il est vrai que ce texte parle en particulier du baptême de Jean, mais le mot « baptême » décrit une action bien définie; donc, l'action ne varia pas aussi longtemps que ce mot fût employé, même si certains aspects du baptême de Jean furent changés lorsque le seul baptême de l'Évangile commença à être prêché. Notons que Jean baptisait à Énon parce qu'il y avait là beaucoup d'eau. Il faut beaucoup d'eau pour immerger quelqu'un, mais il en faut peu pour asperger. Lisez Actes 8.36-39 ainsi que Matthieu 3.6 et Marc 1.9.

3) Le but. Le Nouveau Testament enseigne avec clarté que le baptême dans l'eau est une condition du salut en Christ par son sang précieux. Cependant, il ne faut pas perdre de vue dans cette partie de notre étude que, quoique le baptême soit nécessaire pour le salut en Christ, cet acte n'est jamais représenté dans l'Évangile comme ayant un mérite par lui-même. Il est uniquement une condition à remplir, condition par laquelle notre foi se développe et se manifeste. Nous sommes sauvés par les mérites de Jésus-Christ, de sa vie sans péché et de sa mort sur la croix, là où il versa son sang purifiant, et non par notre propre mérite. Pourtant nous recevons les bénédictions méritées pour nous dans la vie et la mort de Christ par notre foi, exprimée par notre obéissance à sa Parole. Notre obéissance au Seigneur par la foi est le principe conditionnel du salut; seul le don accordé par Christ de son sang précieux et purifiant est le principe méritoire du salut.

Dans l'étude concernant la foi en Christ, nous avons traité certains passages se rapportant au baptême pour montrer que la foi doit se manifester par l'obéissance au Seigneur afin que le pécheur s'approprie le salut en lui. Quelques-uns de ces textes seront encore cités ci-après pour le souligner.

« Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés » (Actes 2.38). Certains disent que l'expression « pour le pardon de vos péchés » ne signifie pas « pour obtenir la rémission de vos péchés » ; qu'ils le sachent ou pas, ils nieraient par là non seulement la nécessité du baptême pour le salut, mais

également la nécessité de la repentance qui est commandée « pour le pardon de vos péchés ». En plus, Jésus emploie la même expression en ce qui concerne son sang « qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés » (Matthieu 26.28). Le baptême est donc nécessaire pour le salut au même titre que le sang de Christ. D'ailleurs, c'est par le baptême que nous venons en contact avec le sang de Christ.

Romains 6.3,4, déjà cité ci-dessus, déclare que les hommes sont « baptisés en Jésus-Christ » et que « c'est en sa mort que nous avons été baptisés » afin de marcher en nouveauté de vie. Lorsque nous sommes baptisés dans la mort du Sauveur, c'est alors que nous devenons bénéficiaires du sang versé dans sa mort. Lisez Jean 19.33,34; Hébreux 9.22; Éphésiens 1.7. Romains 6.3 dit clairement et simplement que le moyen de participer à sa mort est le baptême. La conclusion à en tirer est que ceux qui n'ont pas été baptisés n'ont pas participé à la mort de Christ et, par conséquent, n'ont pas reçu la rémission de leurs péchés par le sang du Sauveur et ne marchent pas encore en nouveauté de vie.

« Vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ » (Galates 3.27). Selon ce passage, comment les hommes entrentils en Christ ? Par le baptême. Le salut est-il en Christ ou en dehors de Christ ? Il est pour « ceux qui sont en Jésus-Christ » (Romains 8.1). Donc, le baptême est nécessaire pour le salut. Lisez 2 Corinthiens 5.17. Ceux qui ne sont pas baptisés en Christ ne l'ont pas revêtu et ne peuvent, en conséquence, recevoir les bénédictions qui sont en lui.

« Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jean 3.5). L'entrée dans le royaume de Dieu, où se trouvent le salut et la rédemption par Christ, dépend de la naissance nouvelle « d'eau et d'Esprit ». On sait que la naissance charnelle comprend deux stades: la conception et l'accouchement. Le même principe s'applique à la nouvelle naissance. L'engendrement ou la conception est effectué par le Saint-Esprit par le moyen de la Parole de Dieu (Éphésiens 6.17; 1 Pierre 1.23; Jacques 1.18). La naissance est achevée par le seul baptême. Lorsqu'on naît, dans le domaine naturel, on est délivré de l'état prénatal, où

on était entièrement submergé dans le sein maternel (voyez Jean 3:4); alors commencent un nouvel état et une nouvelle existence dans le monde. De même, quand on est baptisé, le corps est entièrement submergé dans l'eau; et on est « né d'eau » pour marcher dans un nouvel état, pour être une nouvelle créature en Christ. Ceci est identiquement ce que Paul dit en Romains 6.3,4.

« Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés... » (Actes 2.41). Ce verset dit que ceux qui, pour obéir au Seigneur, se firent baptiser agirent de la sorte parce qu'ils avaient reçu la Parole divine. Il va de soi que ceux qui refusèrent d'être baptisés rejetèrent la Parole. Jésus dit : « Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge; la parole que j'ai annoncée, c'est elle qui le jugera au dernier jour » (Jean 12.48).

D'autres textes enseignent la nécessité du baptême pour être sauvé en Christ; ce sont: Marc 16.16; Actes 22.16; 1 Pierre 3.20,21.

4) Les sujets. Par l'étude du Nouveau Testament, nous apprenons que les sujets du seul baptême sont des croyants repentants. Il n'y a ni un seul commandement ni un seul exemple dans la Parole de Dieu qui autorisent le baptême des petits enfants. Les enfants n'ont pas de péché, car « le péché est la transgression de la loi » (1 Jean 3.4). « Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression » (Romains 4.15). Aucune loi n'a été donnée aux petits enfants et aucune obéissance ne leur est demandée. Leur innocence et leur pureté sont manifestées par Jésus-Christ en Matthieu 18.3 et 19.14. Les enfants n'ont pas besoin d'être sauvés parce qu'ils ne sont pas perdus; ils sont en sécurité dès leur naissance.

La seule charge donnée par Jésus se rapportant au baptême est celle de la grande commission où il est clairement dit que ceux qui ont entendu l'Évangile et qui ont cru son message doivent être baptisés (Mat-

thieu 28.19; Marc 16.15,16). Les enfants ne peuvent pas être baptisés d'après les Saintes Écritures, parce qu'ils ne peuvent être enseignés et ne peuvent croire. Le baptême des petits enfants n'est pas autorisé par Jésus-Christ.

« Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé » (Actes 2.38). Les enfants ne peuvent se repentir, donc ils ne peuvent être baptisés. En comparant Actes 2.38 à Matthieu 28.19 et Marc 16.15,16, nous voyons que seuls les croyants pénitents sont les sujets propres au baptême.

« Comme ils continuaient leur chemin, ils rencontrèrent de l'eau. Et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé? Philippe dit: Si tu crois de tout ton cœur, cela est possible. L'eunuque répondit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu » (Actes 8.36,37). Nous notons ici que Philippe impose à l'eunuque, comme condition du baptême, la foi en Jésus-Christ. Les enfants ne peuvent remplir cette condition. Nous apprenons aussi que l'eunuque confessa sa foi en Christ avant d'être baptisé; encore une chose qu'un petit enfant ne peut faire. Romains 10.10 dit que « c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut ». La confession de foi en Christ est donc nécessaire. Seuls ceux qui peuvent confesser leur foi sont des sujets propres au baptême.

D'autres passages qui excluent les enfants comme sujets propres au baptême sont « ... hommes et femmes furent baptisés » (Actes 8.12). « Et plusieurs Corinthiens, qui avaient entendu Paul, crurent aussi, et furent baptisés » (Actes 18.8). « ... une figure du baptême, qui vous sauve, à présent, et par lequel on ne se débarrasse pas de la souillure du corps, mais qui est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu » (1 Pierre 3.21). Avezvous été baptisé (immergé) dans l'eau « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » pour obtenir la rémission de vos péchés?

QUESTIONNAIRE SUR LA LEÇON 6

- ____ 1. Le message de l'Évangile serait complet, même si le baptême était omis. 2. Le baptême de Jean-Baptiste est tou
 - jours en vigueur.
- ____ 3. Le Nouveau Testament enseigne que le baptême est une cause méritoire de notre salut.
- 4. Les hommes sont ensevelis par le baptême quand un peu d'eau est aspergée sur eux.

	 5. Le Nouveau Testament enseigne que les hommes sont sauvés en Christ avant d'être baptisés. 6. La grande commission autorise les hommes à baptiser les petits enfants. 7. Le baptême du Saint-Esprit fut administré par Christ, non par les hommes. 	 8. Le seul baptême dont parle l'apôtre Paul (Éphésiens 4.5) est le baptême de la grande commission. 9. Les hommes sont baptisés dans la mort de Christ. 10. Avant d'être baptisés, les hommes doivent confesser leur foi en Jésus-Christ comme Fils de Dieu.
DI	RECTIONS : Écrivez dans les espaces le m	ot, ou les mots, qui manquent.
1. 2. 3.	L'élément du seul baptême est l' L'action du seul baptême est une Le baptême en Actes 2.38 fut ordonné pour le des péchés. Galates 3.27 dit que les hommes sont bap-	 Le baptême de la grande commission devrait être administré par 1 Pierre 3.21 dit que le baptême « vous, à présent ». Selon Actes 18.8, plusieurs Corinthiens furent après avoir
	tisés en Romains 10.10 affirme que la est faite pour avoir le salut. Matthieu 28.19 enseigne que les hommes doivent être baptisés au nom du, du et du	entendu et avoir cru. 10. Quand les hommes sont baptisés, ils ressuscitent pour marcher en de vie.
	« Comme ils continuaient leur chemin, ils rencontrèrent de l'eau. Et l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé? » () « Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés » () « Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui » () « Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme les	6. «Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur. » (
4	petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » (9. «Et maintenant que tardes-tu? Lève-toi, sois baptisé, et lavé de tes péchés, en invoquant le nom du Seigneur. » (
Renvoyez-nous cette leçon avec vos réponses. Vous l'aurez de retour pour la conserver et en même temps nous vous ferons parvenir l'étude N° 7 : L'ÉGLISE DU CHRIST. VOTRE NOM ET ADRESSE : POINTS OBTENUS		